

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 16 décembre 2019

Objet : Demande d'accès à l'information

---

Maître,

En réponse à votre demande d'accès du 27 novembre 2019 visant à obtenir le matériel pédagogique de l'École nationale de police du Québec relativement à une scène d'accident automobile avec blessés.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Plan de cours – Prendre en charge un évènement;
- Plan d'activité 34;
- Activité PC 44 a;
- Fiche de cours – Techniques d'enquête de collision (le plan de cours sera disponible seulement en février 2020);
- Horaire – Techniques d'enquête de collision;
- Fiche de cours - Imagerie numérique judiciaire appliquée à l'enquête de collision;
- Plan de cours – Imagerie numérique judiciaire appliquée à l'enquête de collision.

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains documents, à savoir : les grilles d'évaluation, les examens, les formations en ligne (MOODLE), les quiz, les scénarios/études de cas utilisés dans le cadre de ces formations ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40 et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

De plus, tous ces documents sont intégrés dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle. Moodle est une plateforme interactive qui est destinée aux aspirants policiers, aux policiers, aux formateurs, aux instructeurs et aux moniteurs cette plateforme comprend les horaires, des lectures préparatoires, des quiz, des études de cas, des vidéos, des mises en situation, des exercices et des examens. Moodle est un lieu d'apprentissage interactif qui comprend également les manuels des formateurs. L'étudiant y a accès lorsqu'il est admis à un programme ou à une formation. Il obtient un mot de passe et a accès à la plateforme jusqu'à la fin de sa formation.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles  
et des communications,

/ Original signé /  
Pierre Saint-Antoine

PSTA/ep

p.j. (9)

# Prendre en charge un événement



*Plan  
de cours*

**102-203-15**



Prendre en charge  
un événement

*Plan de cours*

**102-203-15**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEES ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

174 h 45 min au total réparties de la façon suivante :

- 153 h d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇒ vidéos
  - ⇒ animations
  - ⇒ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- épreuves de coordination des mouvements :
  - ⇒ supervision pratique : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants
  - ⇒ formation théorique : 2 policiers- instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habilités techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants



## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
<b>3.</b> Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
<b>4.</b> Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>5.</b> Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>6.</b> Apprécier son intervention.	6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention appropriée</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées</li><li>▪ Organisation adéquate du travail</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- Agression physique
- Annonce de décès
- Approche sur les lieux
- Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Capacité de conduire affaiblie
- Collecte d'information
- Collisions 10-05/10-06
- Communication tactique
- Conflit entre voisins
- Contrôle du suspect
- Cybercrimes
- Cyberintimidation
- Délit de fuite
- Déploiement tactique
- Entrevue de témoin, plaignant et victime
- Expulsion d'un commerce
- Formulation du portrait de la situation
- Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- Interaction avec le citoyen (approche client)
- Intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé
- Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- Intervention dans le cadre de la LSJPA
- Introduction par effraction
- Perquisitions, fouilles, saisies
- Plainte/vol de VR
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Planification de la suite des opérations
- Possession de stupéfiants
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Procédure d'écrou
- Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, agression sexuelle, violence conjugale, exploitation sexuelle)
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédactions des rapports et des formulaires
- Règlements municipaux
- Renseignement criminel
- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

## ASPECTS LÉGAUX

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 524 du C.cr.)
  - ↳ Infraction sommaire
  - ↳ Infraction mixte
  - ↳ Acte criminel
  - ↳ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↳ Détention pour comparution
  - ↳ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↳ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↳ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↳ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↳ Mise en garde (droit au silence)
  - ↳ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduire affaiblie
  - ↳ Refus
  - ↳ Motifs raisonnables de soupçonner
  - ↳ Motifs raisonnables de croire
  - ↳ Garde ou contrôle
  - ↳ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↳ Urgence (art. 529.3 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↳ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↳ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↳ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↳ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↳ Mandat d'entrée
  - ↳ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LRCIDAS)
  - ↳ Mandat général
  - ↳ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↳ Télémandat, art. 320.29 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↳ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
  - ↳ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LRCIDAS
  - ↳ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LRCIDAS)
- Arme à feu
  - ↳ Articles 85 et suivants du C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↳ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↳ Demande d'interdiction préventive
  - ↳ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↳ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↳ Menace
  - ↳ Harcèlement
  - ↳ Vol/Fraude/Recel
  - ↳ Entrave
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté au C.p.p.
  - ↳ Défaut de s'identifier
  - ↳ Faire cesser l'infraction
  - ↳ Mandat d'emprisonnement
  - ↳ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction — Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition au C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↳ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↳ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Pouvoirs de saisie
  - ↳ Biens infractionnels
  - ↳ En vertu du C.s.r.
- Protection de la jeunesse
  - ↳ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- *Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès*

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Autorisation de divulguer des renseignements nominatifs à un autre organisme [EO-10-026]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202]
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Complément de rapport d'infraction – Utilisation de l'appareil de détection approuvé [EO-0005]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction [EO-10-010]
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (Personne **majeure** en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (Personne **mineure** en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du *Code criminel* [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 du C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Exécution de mandat [EO-10-033]
- Fiche d'interpellation et d'observation [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personne disparue [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d’en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Rapport à un juge de paix à la suite d’une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d’accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d’activités quotidiennes [EO-10-024]
- Rapport d’arrestation, voir-dire et contrôle d’une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d’événement [EO-10-019]
- Rapport d’infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d’infraction général [EO-10-035]
- Rapport d’observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de déféctuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d’armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d’infraction
- Registre de contrôle des pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d’utilisation – Appareil de détection d’alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d’un véhicule routier [EO-10-050]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force [EO-10-027]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TESTS PRÉPARATOIRES SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduire affaiblie</li> </ul>	± 2h	2
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	2
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6h	2
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement et Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</i></li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
2	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE ET LE TEST SUR LES POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE DE CAPACITÉ DE CONDUIRE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3h	2
3	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3h	2
4	<b>COMMUNICATION (PARTIE 1)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les stratégies de communication dans diverses situations.</li> </ul>	3h	2, 6
4.1	<b>COMMUNICATION (PARTIE 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les stratégies de communication dans diverses situations.</li> </ul>	3h	2, 6



N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3 h	2
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.</li> </ul>	5 h	1, 2, 6, 7
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	1 h	3, 4, 6
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER ET EFFECTUER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 4, 6
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PRÉPARATION DU DOSSIER EN VUE DU TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 6
10	<b>CRPO</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer des demandes CRPO efficaces.</li> </ul>	1 h 30 min	1, 2
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR FST (ADA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à la vérification de l'ADA.</li> <li>▪ Préparer le sujet.</li> <li>▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Interpréter le résultat obtenu.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduire affaiblie.</li> </ul>	3 h	2, 6
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrer les ECM à un sujet.</li> <li>▪ S'approprier les normes d'administration des ECM.</li> <li>▪ Reconnaître certains signes et symptômes liés à certaines drogues.</li> <li>▪ Justifier sa décision (MRC ou MRS).</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)	3 h ±2h	2, 6, 7
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduire affaiblie.</li> </ul> <b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	1 h 30 min 30 min	2

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
14	<b>RENSEIGNEMENT CRIMINEL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître le renseignement criminel et être mieux outillé pour le mettre en pratique comme policier-patrouilleur.</li> <li>▪ Déterminer leur rôle au sein du cycle de renseignement.</li> <li>▪ Être sensibilisé à l'existence du plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice.</li> <li>▪ Connaître les caractéristiques propres à certains types d'organisations criminelles d'intérêt.</li> </ul>	3 h	2
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>APPROCHE CLIENT</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître l'approche client, selon différentes clientèles.</li> <li>▪ Appliquer des stratégies de communication.</li> <li>▪ Identifier la responsabilité policière à l'égard de la prise en charge des besoins du client.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de partenariat à mobiliser.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>RÈGLEMENT MUNICIPAL</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
17	<b>ÉPREUVE FORMATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
18	<b>ATELIER <i>CAPACITÉ DE CONDUIRE AFFAIBLIE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir en prenant en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur avec une capacité de conduire affaiblie.</li> <li>▪ Effectuer une enquête afin d'acquiescer les motifs de croire à une infraction de conduite avec la capacité affaiblie, sans utiliser d'outils tels que l'ADA ou les ECM.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MANDATS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
20	<b>PLATEAU <i>POSSESSION DE STUPÉFIANTS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
21	<b>PLATEAU <i>CONFLIT ENTRE VOISINS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
22	<b>PLATEAU <i>ENTREVUE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3 h	3, 4, 6
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
24	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.	2 h 30 min	1, 2, 3, 4, 6, 7
25	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : PLANIFIER L'ENTREVUE</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de la victime.	30 min	3, 6
26	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : EXÉCUTER L'ENTREVUE</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.	3 h	3, 4, 6
27 (socio-com)	<b>RÉTROACTION VIOLENCE CONJUGALE</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i> . ▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime. ▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.	3 h	2, 6
28	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.	1 h 30 min	4, 5, 6
29	<b>SORTIE POLICIÈRE 1</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7
30	<b>LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)</b> ▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA. ▪ Appliquer le programme de mesures extrajudiciaires. ▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> . ▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.	3 h	2
31	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</b> Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.	1 h 30 min	1, 2, 4, 6, 7
32 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE DIVERSITÉ/PROFILAGE</b> ▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes. ▪ Distinguer les différents types de profilage. ▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires. ▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.	3 h	2, 6
33	<b>SORTIE POLICIÈRE 2</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
34	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
35	<b>SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
36 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE SANTÉ MENTALE – INTERVENIR DANS DES CONTEXTES DE VULNÉRABILITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	2, 6
37	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
38 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE MALTRAITANCE DES AÎNÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
39 (socio-com)	<b>RÉTROACTION AGRESSION SEXUELLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
40	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 4, 6, 7
41	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
42	<b>CYBERCRIMES ET CYBERINTIMIDATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques, dont la cyberintimidation.</li> </ul>	3 h	2, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
43	ATELIER THÉMATIQUE <i>SCÈNE DE CRIME</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 4, 6, 7
44	SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 4, 6, 7
45	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 4, 6, 7
46	TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.</li> </ul>	3h	5
47	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement.</li> </ul>	30 min	1, 2, 4, 7
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : CONSIGNATION DE LA PREUVE <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention.</li> </ul>	1h	3, 4
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux.</li> </ul>	2h	2
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.</li> </ul>	1h	2
48	ATELIER THÉMATIQUE <i>PROCÉDURE D'ÉCROU</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.</li> </ul>	1 h 30 min	2
49	SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6, 7
50	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6, 7
51	SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6, 7
52	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6, 7
53.1	RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec la rédaction des rapports et formulaires les plus fréquemment utilisés.</li> </ul>	1 h 30 min	4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
53.2	<b>RAPPORTS DU POSTE DE POLICE NICOLET-ENPO : FONCTIONNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Se familiariser avec le fonctionnement du pigeonnier et du classeur du poste de police Nicolet-ENPO associés à la rédaction des rapports et des formulaires.</li></ul>	1 h	4
53.3	<b>RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>S'approprier la manière de rédiger les rapports et formulaires.</li></ul>	1 h 30 min	4
54	<b>RÉTROACTION : RAPPORTS ET FORMULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Effectuer un retour sur la rédaction des rapports et des formulaires produits.</li></ul>	1 h 30 min	4
55	<b>RÉALITÉ POLICIÈRE EN CONTEXTE AUTOCHTONE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Se sensibiliser aux réalités des femmes autochtones.</li><li>Se familiariser avec le contexte d'intervention en milieu autochtone.</li></ul>	1 h 30 min	2

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DES ECM

L'épreuve certificative des ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : L'enquête de capacité de conduire affaiblie et les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en la matière et Normes d'administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM) (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduire affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 80 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue à cette partie, l'aspirant policier devra reprendre cette partie dans son ensemble après avoir assisté à une formation d'appoint.

#### **PARTIE 2 : Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM) (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue à cette partie, l'aspirant policier devra reprendre cette partie après avoir effectué l'activité préparatoire en ligne sur Moodle (PC12.0) et après avoir assisté à une formation d'appoint.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

⇒ amorcer l'intervention;

⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue, l'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre les parties 1 et 2 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

Cette partie compte pour 80 % de la note finale de la compétence.

### **PARTIE 2 : Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

⇒ rédiger le rapport approprié.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

### **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.



#### PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ Conditions de réussite de l'épreuve

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

##### ▪ Modalités de reprise en cas d'échec

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### NOTATION

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de notation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.







## Informations générales

### ▣ DESCRIPTION

Les rétroactions visent à renforcer la compréhension de l'étudiant vis-à-vis le processus de travail. La rétroaction de la sortie policière 2 est la seconde d'une série de sept. Elle est précédée de la sortie policière 2 portant sur les appels suivants : *Itinérance* (PC40b), *Collision 10-05* (PC35a) ainsi que *Maltraitance des aînés* (PC33b).

L'étudiant sera amené à partager ses expériences et à se questionner sur ses méthodes d'intervention lors des appels *Collision 10-05* et *Maltraitance des aînés* à l'aide de questionnements et en se référant à la grille d'appréciation et de coaching de la compétence *Prendre en charge un événement*. Quant à l'appel *Itinérance*, sa rétroaction a été faite sur les lieux, immédiatement après l'intervention.

### ▣ DURÉE

3 heures réparties comme suit :

▪ Introduction .....	5 min
▪ Maltraitance des aînés .....	30 min
▪ Collision 10-05 – Études de cas .....	140 min
▪ Conclusion .....	5 min

### ▣ LIEU

- Salle de classe

### ▣ ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE

Prendre en charge un événement

1. Amorcer l'intervention.
2. Intervenir sur les lieux.
3. Effectuer l'enquête policière.
4. Consigner la preuve.
6. Apprécier son intervention.

### ▣ CONTENUS À METTRE EN VALEUR

Collision 10-05

- La collecte des informations pertinentes
- La formulation du portrait de la situation
- La planification de l'arrivée sur les lieux
- L'approche sur les lieux
- L'exécution d'un plan d'action :
  - ⇒ La sécurisation de la scène d'accident
- L'intervention auprès des personnes impliquées
  - ⇒ L'état de santé des personnes impliquées
  - ⇒ L'identification des personnes
  - ⇒ Les versions des faits
- La rédaction des rapports et des formulaires reliés à l'événement :
  - ⇒ R-1

- Les aspects légaux reliés à cet appel :
  - ⇒ Code de la sécurité routière (C.s.r.) :
    - Art. 335 : Distance entre les véhicules
    - Art. 526 : Autorisation de remisage aux fins de vérification mécanique
- Les rôles des partenaires

### Maltraitance des aînés

- L'exécution d'un plan d'action adapté à la situation
- La planification de l'entrevue
- L'intervention auprès d'une victime
- L'entrevue avec une victime
- La prise de plainte
- La collecte des informations auprès de la victime
- La rédaction des rapports et des formulaires

---

## ▣ FORMULE PÉDAGOGIQUE

- Rétroaction

---

## ▣ DOCUMENTATION

### Formateur

- Grille d'appréciation et de coaching – Prendre en charge un événement
- Rétroaction – Sortie policière 2 – En classe (pour chacun des appels)
- Présentation électronique *Collisions – Études de cas*
- Douze copies du croquis *Collision Cas n° 1*
- Douze copies du croquis *Collision Cas n° 2*

### Étudiants : à apporter

- Grille d'appréciation et de coaching – Prendre en charge un événement
- Grille d'appréciation et de coaching remplie par l'instructeur
- Correction du *Rapport d'activités quotidiennes* (RAQ) d'un collègue

---

## ▣ MATÉRIEL

### Formateurs

- Matériel audiovisuel (ordinateur, canon, écran géant et souris sans fil)

### Étudiants : à apporter

- Calepin de notes

---

## ▣ RESSOURCE

- Un formateur pour 36 étudiants



## Déroulement

### NOTES GÉNÉRALES AU FORMATEUR

- Prendre connaissance des documents suivants et s'en approprier le contenu :
  - ⇒ Mises en situation de la sortie policière 2
  - ⇒ *Rétroaction – Sortie policière 2 – En classe* (pour chacun des appels)
  - ⇒ Présentation électronique *Collisions – Études de cas*
  - ⇒ Prévoir les copies nécessaires du croquis *Collision Cas n° 1* (12 copies) et du croquis *Collision Cas n° 2* (12 copies)

#### Rappel

- Afin de maximiser la participation de l'étudiant à l'analyse de l'intervention policière, utiliser différentes techniques d'animation, telles que :
  - ⇒ le questionnement et le retour de la question à l'étudiant ou au groupe (effet miroir);
  - ⇒ l'exploitation des réponses de l'étudiant;
  - ⇒ l'écoute, la reformulation et la validation;
  - ⇒ le renforcement;
  - ⇒ la clarification, la synthèse et la conclusion de chacune des étapes (ce qu'ils retiennent);
  - ⇒ le recadrage, etc.
- Vérifier le bon fonctionnement des équipements audiovisuels.

### DÉMARCHE DIDACTIQUE

#### Introduction..... 5 min

1. Mentionner l'objectif de l'activité, soit :
  - faire un retour sur les appels réalisés lors de la sortie policière 2.
2. Proposer aux étudiants d'échanger sur leurs impressions quant à la sortie policière 2.
 

Exemples de questions

  - ⇒ *Est-ce que vous avez vécu des difficultés?*
  - ⇒ *Avez-vous fait des apprentissages dont vous souhaitez faire part au reste du groupe?*
3. Demander aux étudiants de sortir leur grille d'appréciation et de coaching de *Prendre en charge un événement*.
4. Rappeler que la grille d'appréciation et de coaching sera utilisée comme référence au cours de la rétroaction pour renforcer leur compréhension du processus d'intervention policière.

#### Maltraitance des aînés ..... 30 min

5. Animer la rétroaction en vous référant au document *Rétroaction – Sortie policière 2 – En classe* de l'appel *Maltraitance des aînés* et en vous assurant de couvrir l'ensemble des contenus visés.

#### Collision 10-05 ..... 140 min

- NOTE :** Cette rétroaction porte essentiellement sur la prise en charge d'un événement impliquant une collision avec dommages matériels aux véhicules et, plus largement, sur la prise en charge d'événements impliquant des collisions plus complexes.
6. Faire un exercice avec un étudiant sur l'amorce de cinq minutes avec la carte d'appel *Collision 10-05* de l'activité PC35a.
  7. Recadrer et faire une démonstration d'une amorce bien réalisée selon les attentes de l'École nationale de police du Québec.

8. Animer la rétroaction en vous référant au document *Rétroaction – Sortie policière 2 – En classe* de l'appel *Collision 10-05* et en vous assurant de couvrir l'ensemble des contenus.
9. Aborder la question légale suivante :
  - Q *Y a-t-il une obligation légale de fournir les informations nécessaires à la rédaction du R-1?*
  - R Article 170 du C.s.r.

« Le conducteur d'un véhicule routier impliqué dans un accident doit fournir à l'agent de la paix qui se rend sur les lieux de l'accident ou à la personne qui a subi un préjudice ses nom et adresse, le numéro de son permis, les nom et adresse du propriétaire inscrit au certificat d'immatriculation du véhicule, l'attestation d'assurance ou de solvabilité prévue par la Loi sur l'assurance automobile ([chapitre A-25](#)) et le numéro apparaissant sur la plaque d'immatriculation du véhicule. »
10. Conclure en faisant ressortir par les étudiants ce qu'ils retiennent de cette intervention.

### Collisions – Études de cas

**NOTE :** La poursuite de l'activité permet d'ouvrir plus largement sur les cas de collision en plaçant l'étudiant dans des situations où il doit intervenir dans divers contextes de collision. Ceci permet également à l'étudiant d'être plus préparé à faire face à l'appel *Collision 10-06* de la sortie policière 7.

11. Suivre la démarche didactique de cette portion d'activité dans la section *Commentaires* de la présentation électronique *Collisions – Études de cas*.

### Conclusion ..... 5 min

12. Demander aux étudiants ce qu'ils retiennent de l'activité.
13. Recadrer en précisant l'importance de bien comprendre le processus de travail et de développer une mécanique de réflexion dans l'action.



**Activité  
PC 44 a**
**10-06-Capacité de conduite affaiblie**

<b>Description</b>	<p>L'activité se veut une simulation pratique d'une intervention policière. L'étudiant a à intervenir en patrouille jumelée. Il aura recours à deux véhicules patrouille pour le seconder. Cette intervention se déroulera donc à 6 policiers.</p> <p>Les étudiants devront intervenir dans le cadre d'une collision majeure. À leur arrivée sur les lieux, ils devront notamment sécuriser la scène de collision en attendant des ressources, ériger un périmètre, constater une mort évidente, faire un portrait de la situation à leur superviseur, rencontrer un témoin sur les lieux et prendre sa version des faits, procéder au ratissage des environs afin de localiser le suspect (s'il y a lieu) et débiter l'enquête de capacité de conduite affaiblie dans le but d'arrêter le suspect.</p> <p>Cette activité vise également à intégrer les éléments liés à la sortie 1 (délit de fuite 10-05), à la sortie 2 (10-05), à la sortie 3 (PC-35b) et du PC-18 (enquête capacités affaiblies).</p> <p>Cette activité est observée. Une rétroaction sera réalisée, sur les lieux, suite à l'intervention.</p>
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 60 minutes</li> </ul>
<b>Lieu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Territoire</li> </ul>
<b>Élément (s) de compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amorcer l'intervention;</li> <li>▪ Planifier son arrivée sur les lieux;</li> <li>▪ Intervenir sur les lieux.</li> </ul>
<b>Contenus à mettre en valeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La collecte de l'information;</li> <li>▪ L'enquête de capacités de conduite affaiblies</li> <li>▪ La planification de l'enquête « C-TPV-PSS »</li> </ul>
<b>Formule (s) pédagogique (s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en situation</li> <li>▪ Rétroaction</li> </ul>
<b>Matériel</b>	<p>Formateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 véhicule de patrouille</li> <li>▪ 1 radio portatif</li> <li>▪ Voir matériel Mises en situation 1 et 2</li> </ul> <p>Figurant actif - témoin</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 véhicule banalisé</li> </ul> <p>Comédien- suspect</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 véhicule banalisé;</li> <li>▪ 1 valise cascadeur;</li> <li>▪ Voir matériel Mises en situation 1 et 2</li> </ul>
<b>Instrumentation</b>	<p><b>FORMATEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les cartes d'appel et Mises en situation 1 et 2;</li> <li>▪ Mise en place PM et soirée</li> <li>▪ Rétroaction sur les lieux</li> </ul> <p><b>FIGURANT ACTIF - TÉMOIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiche figurant-actif</li> </ul> <p><b>COMÉDIENS - SUSPECT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les cartes d'appel et Mises en situation 1 et 2;</li> </ul>
<b>Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 policier instructeur</li> <li>▪ 1 figurant-actif</li> <li>▪ 1 comédien</li> </ul>

---

## Déroulement

### Notes générales au formateur

Prendre connaissance de l'ensemble de l'instrumentation nécessaire à l'administration de l'activité.

## Fiche

### 208-201-18 - Techniques d'enquête de collision

Durée du cours	40 h
Travaux en classe (inclus dans la durée du cours)	6 h
Travaux obligatoires hors classe	2 h
Nombre de places	20
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>1</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant de développer des habiletés professionnelles quant à l'utilisation de méthodes et de techniques d'enquête relatives à une collision.

#### Préalable(s)

Aucun

#### Exigence(s)

Aucune

#### Particularité(s)

Durant cette formation, les participants doivent sortir de l'École et/ou du campus en uniforme.

#### Contenu

Structure d'intervention philosophie et rôle – Chaîne des événements – Examen de la scène et du véhicule – Introduction aux notions de coefficient de frottement et d'estimations de vitesse – Détection de cas de fraudes – Mises en situation (Étude de cas – Étude et présentations) – Aspect juridique – Sorties extérieures (circuit routier) – Vérification mécanique – Fermeture de route – Rédaction de rapport

#### Tarif par étudiant 2019-2020

	Participant <sup>1</sup>	Non participant <sup>2</sup>
<b>Frais de formation</b>	971 \$	1 582 \$
<b>Hébergement (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)</b>		
Tarif quotidien préférentiel 71 \$	355 \$	
Tarif quotidien régulier 102 \$		510 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 326 \$</b>	<b>2 092 \$</b>

<sup>1</sup> Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

<sup>2</sup> Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

#### Information complémentaire

##### La réussite de ce cours est requise pour s'inscrire à :

- Technique d'enquête de collision - Mise à niveau [208-101-16]
- Croquis et mesures [208-303-18]

#### Domaine(s)

- Patrouille-gendarmerie

#### Dernière mise à jour

29 août 2019



Horaire

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
8 h à 10 h	Act. 1 : Accueil, introduction et présentation de la formation Act. 2 : Structure d'intervention en enquête collision / philosophie et rôles	Act. 4 continuité : Examen de la scène et de la prise en charge de l'évènement Act. 5 : Examen du véhicule	Act. 7 : Normographe Act. 8 : Vérification mécanique <i>Transition vers le site extérieur (Bécancour)</i>	Act. 10 : Retour sur le devoir et présentation en groupe des études de cas Act. 11 : 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cas d'étude	Act. 12 : Aspect juridique (Avocat)
10 h à 10 h 15	Pause				
10 h 15 à 12 h	Act. 2 : Continuité	Act. 5 continuité : Examen du véhicule	Act. 9 : Sortie extérieure	Act. 11 continuité : 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cas d'étude	Act. 12 continuité : Aspect juridique (Avocat)
12 h à 13 h	Dîner				
13 h à 14 h 30	Act. 3 : Chaîne d'évènement	Act. 6 : Coefficient de frottement, estimation de vitesse et arithmographe	Act. 9 continuité : Sortie extérieure	Act. 11 continuité : 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cas d'étude	Act. 13 : Rédaction de rapport
14 h 30 à 14 h 45	Pause				
14 h 45 à 17 h	Act. 4 : Examen de la scène et de la prise en charge de l'évènement	Act. 6 continuité : Coefficient de frottement, estimation de vitesse et arithmographe	Act. 9 continuité : Sortie extérieure Act. 10 : Distribution et explication des études de cas en devoir	Act. 11 continuité : 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cas d'étude	Act. 14 : Examen
17 h (devoir)	Act. 10 continuité : devoir				

## Logistique pour l'ensemble de la formation

### Temps de la formation

5 jours de 8 heures : 40 heures

### Trousse pédagogique de formation pour l'instructeur

- Plan de cours
- Horaire
- Plan d'activité
- Journal d'intervention

- Présentation électronique
- Études de cas
- Examen écrit

### Matériel pour la formation

Trousse mesure au laser (5X) comprenant

- 1 trépied
- 2 monopodes
- 1 disto
- 2 bornes de visées

Peinture en canne fluo « upsidedown » 6 oranges, 6 bleues et 6 vertes

Véhicule pour effectuer les tests pour le mercredi

Trousse mesure au ruban (6X) comprenant

- 1 ruban 100 mètres
- 2 ruban 60 mètres
- 1 ruban 8 mètres
- 1 marteau masse
- 10 clous PK
- 1 planteur à clou
- Crayon marqueur jaune
- Support pour crayon marqueur
- Un coffre de rangement

Coffre de rangement (1X) comprenant

- Crayons steadler 5H (30 aines)
- Crayons steadler 4H (30 aines)
- Crayons steadler 3H (30 aines)
- Crayons steadler 2H (30 aines)

Trousse de dessin géant (1X) comprenant

- 1 compas
- 2 triangles
- 1 règle
- 1 rapporteur d'angle

### Matériel à distribuer et donner à chaque étudiant pour le cours

Trousse de dessin Staedler (1X) comprenant

- 1 règle
- 1 compas
- 2 triangles
- 3 pistolets
- 1 règle à effacer
- 1 pouce mine
- 1 rapporteur d'angle

Autre équipement

- 1 règle triangulaire steadler
- 1 règle à effacer steadler
- 1 normographe
- Volume Droit pénal et devoirs policiers
- Volume technique d'enquête collision



**Matériel à apporter pour l'étudiant pour la formation**

- 1 calculatrice avec fonction de la racine carrée

**Ressource**

- 2 formateurs pour 20 étudiants  
1 avocat (jour 5 de 8h à 12h)

**Locaux**

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
AM	Salle de classe	Salle de classe	Salle de classe	Salle de classe Site extérieur	Salle de classe (Avocat)
PM	Salle de classe	Salle de classe	Salle de classe	Site extérieur	Salle de classe



## Fiche

### 208-304-18 - Imagerie numérique judiciaire appliquée à l'enquête de collision

Durée du cours	12 h
Travaux en classe (inclus dans la durée du cours)	6 h
Travaux préalables en ligne (non inclus dans la durée du cours)	3,5 h
Travaux obligatoires hors classe	0 h
Nombre de places	10
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>2</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant d'améliorer ses connaissances et ses habiletés à utiliser un appareil numérique dans des situations complexes, soit sous la pluie, la neige et particulièrement en basse luminosité, lors d'une intervention relative à une collision.

#### Préalable(s)

- *Techniques d'enquête de collision* [208-201-18] (anciennement [208-201-07])

#### Exigence(s)

Aucune

#### Particularité(s)

Durant cette formation, les participants doivent sortir de l'École et/ou du campus en uniforme.

L'étudiant doit avoir en sa possession un appareil photographique numérique ainsi qu'un flash externe.

Un travail préparatoire d'une durée de 3,5 h devra être complété en ligne dans l'environnement numérique d'apprentissage (Moodle). À noter que 4 semaines sont octroyées pour compléter ce travail.

#### Contenu

*Notions de base en photographie – Composantes d'un appareil – Manipulation et utilisation d'un appareil – Photographie en basse luminosité – Exercices pratiques*

#### Tarif par étudiant 2019-2020

	Participant <sup>1</sup>	Non participant <sup>2</sup>
<b>Frais de formation</b>	363 \$	604 \$
<b>Hébergement (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)</b>		
Tarif quotidien préférentiel 71 \$	142 \$	
Tarif quotidien régulier 102 \$		204 \$
<b>TOTAL</b>	<b>505 \$</b>	<b>808 \$</b>

<sup>1</sup> Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

<sup>2</sup> Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

#### Domaine(s)

- Patrouille-gendarmerie

#### Dernière mise à jour

18 octobre 2019



École nationale  
de **POLICE**  
du Québec

# Imagerie numérique judiciaire appliquée à l'enquête de collision



*Plan  
de cours*

**208-304-18**

Québec 



**Imagerie numérique  
judiciaire appliquée à  
l'enquête de collision**

*Plan de cours*

**208-304-18**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Imagerie numérique judiciaire appliquée à l'enquête de collision* vise essentiellement le développement d'une compétence, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise, toujours dans le cadre du travail du policier comme premier intervenant.

Cette formation, *Imagerie numérique judiciaire appliquée à l'enquête de collision*, vise à offrir aux intervenants de première ligne des notions théoriques et des stratégies pratiques relativement à la prise de photographie propre à l'enquête de collision. La première partie de la formation s'effectue en ligne sur la plateforme Moodle, où les étudiants devront s'appropriier les contenus théoriques avant de suivre la formation en présence.

La formation traite des sujets suivants : la connaissance de l'appareil photographique numérique, la compréhension des principes de la photographie numérique, l'application des règles relatives à la photographie en faible luminosité, l'emploi de documents sur la photographie et l'utilisation de logiciels spécialisés.

Durant la deuxième partie de la formation, soit en présence, les étudiants seront appelés par des activités pratiques à démontrer la maîtrise adéquate de la prise de photographie. La durée prévue de cette partie est de 1,5 jour (12 heures).

L'évaluation de la formation est répartie de la façon suivante : la partie en ligne et la partie en classe comptent respectivement pour 60 % et 40 % de la note finale.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir réussi la formation suivante : *Techniques d'enquête de collision*.

### ■ PERSONNE-RESSOURCE

- Expert-conseil en technique d'enquête de collision.

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Policiers en perfectionnement.
  - ◇ **Aptitudes requises :**
    - ✓ Intérêt pour le domaine
    - ✓ Esprit d'analyse et de synthèse
    - ✓ Sens de l'observation
    - ✓ Leadership
    - ✓ Esprit d'initiative

### ■ DURÉE

Formation en ligne d'environ 4 heures réparties de la façon suivante :

- **en ligne** : 3 h;
- **travaux** : 1 h.

Formation en présence de 12 heures (1,5 jour) réparties de la façon suivante :

- **en classe** : 6 h;
- **en laboratoire** : 6 h.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Deux instructeurs pour dix étudiants.

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Maîtriser les diverses méthodes de prise de photographie adaptées pour l'enquête de collision.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide d'une formation en ligne sur Moodle.</li> <li>▪ À l'aide du matériel didactique et de documents de référence.</li> <li>▪ En utilisant l'équipement de photographie nécessaire.</li> <li>▪ Dans le cadre de travaux pratiques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> S'approprier les composantes de la photographie numérique.	1.1 Connaissance approfondie des composantes d'un appareil de photographie numérique 1.2 Désignation et description de l'équipement nécessaire à la photographie 1.3 Utilisation de documents sur la photographie 1.4 Appropriation adéquate de son propre appareil photographique numérique
<b>2.</b> Photographier des scènes d'enquête de collision.	2.1 Compréhension complète des principes de la photographie numérique 2.2 Application adéquate des règles relatives à la photographie numérique à basse luminosité 2.3 Utilisation de l'équipement nécessaire à la photographie numérique

## **Contenu de la formation**

- Connaissance de l'appareil photographique numérique
- Compréhension des principes de la photographie numérique
- Application des règles relatives à la photographie en faible luminosité
- Emploi de documents sur la photographie



## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée autour de la stratégie de formation privilégiée par l'École nationale de police du Québec, soit celle proposant une démarche d'apprentissage expérientiel à l'étudiant et conférant au formateur un rôle d'accompagnement des cheminements d'apprentissage.

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour faciliter un apprentissage optimal. C'est donc en participant à une formation en ligne et ensuite à des travaux pratiques que l'étudiant développera sa compétence.

Dans le cadre d'échanges entre les participants et le formateur, les réponses fournies à chacun des travaux pratiques sont systématiquement confrontées à l'appréciation des participants.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacun des travaux pratiques fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs en groupe. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et pratiques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>1</b>	<b>ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET PRÉSENTATION DU COURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, documentation, logistique, etc.).</li> <li>▪ Faire part de ses attentes à l'égard du cours.</li> </ul>	15 min	s. o.
<b>2</b>	<b>RÉVISION DE LA FORMATION EN LIGNE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les éléments théoriques vus dans le cadre de la formation en ligne.</li> </ul>	1 h	1 et 2
<b>3</b>	<b>RÉVISION DES NOTIONS DE PHOTOGRAPHIE EN BASSE RÉOLUTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les éléments théoriques relatifs à la photographie à basse résolution vus dans le cadre de la formation en ligne.</li> </ul>	2 h 45 min	1 et 2
<b>4</b>	<b>TRAVAIL PRATIQUE SUR LA PISTE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en application les notions de la prise de photographie numérique.</li> </ul>	4 h	1 et 2
<b>5</b>	<b>TRAVAIL PRATIQUE AU STUDIO-GARAGE ET À L'EXTÉRIEUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en application les notions de la prise de photographie numérique.</li> </ul>	4 h	1 et 2

## Évaluation

La note obtenue pour la formation en ligne, qui vaut 60 % de la note finale, se détaille comme suit :

- l'évaluation des travaux pratiques compte pour 45 % de la note;
- les réponses du questionnaire comptent pour 55 % de la note.

Les étudiants doivent réussir la partie en ligne (avoir une note d'au moins 60 %) avant de pouvoir passer à la partie en présence de la formation.

La note obtenue pour la formation en présence, qui vaut 40 % de la note finale, est établie à partir de l'évaluation des photos prises durant les quatre heures passées à l'extérieur.







chapitre A-2.1

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**12.** Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

**28.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

**29.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

**40.** Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

**48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

**50.** Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.



## AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

### Révision

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 1-10  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Tél. : (418) 528-7741  
Télec. : (418) 529-3102

#### Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Tél. : (514) 873-4196  
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

### Appel devant la cour du québec

#### a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

#### b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

#### c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.